Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_64-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 2 juillet 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Leslie Bourgeois, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Étienne Heurtebise, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Michèle Queïnnec, Anne-Laure Reig, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.		
Procurations :	Thierry Riou à Bernadette Auffret, Julia Le Cam à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	26/06/2026	Secrétaire de séance :	Sophie Hérault

Délibération n° D-2026-64	Classification : 7.10

Breton à l'école : renouvellement du dispositif
Vote à l'unanimité

Par délibération en date du 7 septembre 2010, le Conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif d'initiation au Breton à l'école de Saint-Eutrope à raison d'une heure par semaine. De nouvelles conventions ont depuis confirmé le dispositif qui arrive à son terme.

Ce dispositif, co-financé par le Conseil départemental du Finistère, la commune et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'Inspection académique du Finistère, permet aux élèves de l'école de bénéficier de séances d'initiation au breton animées par KLT (Kerne Leon Treguer).

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école primaire Jacques-Yves-Cousteau a formulé une demande d'intervention, qui a été validée pédagogiquement par l'Inspection académique. Le volume horaire proposé est indiqué dans le tableau ci-après qui précise aussi le montant prévisionnel de la participation de la commune :

Heures demandées par l'école	Heures validées par la 1ère commission	Heures proposées à la commune	Coût total prévisionnel	Prise en charge département	Prise en charge région	Reste à charge prévisionnel commune
1	3	3	5 400,00 €	2 401,80 €	718,20 €	2 280,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260702-D_2026_64-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement du disposition d'initiation au breton à l'école Cousteau pour l'année scolaire 2026-2027 dans les conditions suivantes :

Heures demandées par l'école	Heures validées par la 1ère commission	**Heures validées par la commune**	Coût total prévisionnel	Prise en charge département	Prise en charge région	**Reste à charge prévisionnel commune**
1	3	**1**	1 800,00 €	800,60 €	239,40 €	**760,00 €**

- D'autoriser le Maire à effectuer les actes et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

MAIRIE DE PLOUGONVEN 29640